

Régie des alcools, des courses et des jeux

Le Tribunal suspend ses activités jusqu'à nouvel ordre. Les causes déjà prévues au [calendrier des audiences](#) sont reportées à une date ultérieure. La tenue des audiences est dorénavant limitée aux situations urgentes, où la poursuite des activités est susceptible de mettre en danger la vie ou la santé des personnes ou causer un dommage sérieux ou irréparable aux biens. Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de M^{me} Julie Perrier, responsable du calendrier, au 514 864-7225, poste 22014, ou à greffe-racj@racj.gouv.qc.ca.

Consultez la section COVID-19 – Mesures mises en œuvre par la Régie, mise à jour régulièrement, pour obtenir l'information relative aux activités du Tribunal de même qu'à l'ensemble des secteurs d'activité de la Régie des alcools, des courses et des jeux.